



Contrat d'engagement Volailles 2023

Producteur

Pascal Coeurjoly
La ferme des Champarts
28800 Villiers Saint Orient
06 17 24 27 49

Adhérent (nom, adresse, téléphone) :

Adhérent 2 (si partage du panier) :

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2023 pour 5 distributions.

11/01, 8/03, 10/05, 30/08, 11/10

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production (sous forme d'acompte par volaille)
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses volailles
- prévoir un sac isotherme pour le transport des volailles.

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de son élevage
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution des volailles
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent des volailles qu'il aura commandées. Le prix des volailles est de 9,00 €/kg pour les poulets et 9,60 €/kg pour les pintades, canes et canards. Les terrines sont à choisir sur place au prix de 6€ l'unité. Les commandes ne pourront être honorées que dans la mesure où les mises en place de poussins se font normalement.

Modalités de paiement :

L'adhérent verse un acompte de 15 € par volaille (hors canard) et 20€ par canard commandés et par distribution. Les chèques correspondants sont encaissés au fur et à mesure des distributions. Par exemple, si je commande 2 poulets, 1 pintade et un canard, je donne 5 chèques (pour les 5 distributions) de 65 € (pour les 4 volailles que je commande).

Le solde correspondant au poids effectif des volailles livrées sera réglé à la dernière livraison.

Tous les règlements se font par chèques libellés à l'ordre de « Pascal Coeurjoly ».

Distributions des paniers

Elles ont lieu aux dates prévues au contrat de 18 h 30 à 19 h 30 à Poissy.

Ce contrat est élaboré pour une période d'une année.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Je, soussigné, commande :

Volaille	Quantité par distribution	Acompte
Poulet		x 15 € = €
Pintade		x 15 € = €
Cane		x 15 € = €
Canard		x 20 € = €
Terrine		x 6 € = €
Je joins donc à ce contrat 5 chèques d'un montant total de :		€

Fait à Poissy, en 1 exemplaire*, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur

*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)